



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Organisation du déconfinement

Question au Gouvernement n° 2940

### Texte de la question

#### ORGANISATION DU DÉCONFINEMENT

**M. le président.** La parole est à M. Stéphane Viry.

**M. Stéphane Viry.** La question des masques a déjà été évoquée, à juste titre car c'est le péché originel de cette crise épidémique. Monsieur le Premier ministre, je vais, à mon tour, vous interroger à propos de l'accès aux masques, équipement de première nécessité pour l'ensemble de nos compatriotes.

Je ne reviendrai pas sur votre gestion hasardeuse et déroutante de la crise pour ce qui concerne les masques. Viendra le temps des conclusions, comme vous l'avez dit voilà un instant, monsieur le Premier ministre, mais sachez que l'incrédulité et le désarroi règnent dans les territoires, tant les Français sont las des annonces contradictoires de votre gouvernement.

J'ai écouté les réponses précédentes relatives aux masques. À ce jour, un grand nombre de professionnels de la santé manquent encore de masques de protection. La vérité est que l'État n'arrive pas à leur en fournir.

À l'aube d'un déconfinement qui suscite une inquiétude croissante quant à sa date, nous découvrons que la grande distribution est parvenue à constituer des stocks très importants de masques et, il faut le dire, a doublé l'État. Comment notre France, comment l'État est-il devenu impuissant au point d'être supplanté dans ses propres missions par des enseignes de supermarchés ? Pourquoi, surtout, avez-vous été incapables de préempter ces masques pour les distribuer en priorité aux professions médicales qui en ont tant besoin ? Nous apprenons aujourd'hui que le ministère de la santé a dissuadé les officines de pharmacie de vendre des masques depuis le 23 mars. C'est insupportable et incompréhensible.

Par ailleurs, comment pouvez-vous indiquer qu'il y aura – je vous cite – assez de masques pour faire face aux besoins à partir du 11 mai, alors que les orthophonistes, les kinésithérapeutes et les orthoptistes, par exemple, peinent à se procurer de tels équipements et qu'à ce jour, la majorité des Français n'ont pu s'en procurer. (*M. Marc Le Fur applaudit.*) Outre le choc sanitaire et économique, ne provoquez pas un choc démocratique. Répondez aux attentes des Français. (Applaudissements sur les bancs du groupe LR.)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé.

**M. Marc Le Fur.** Il n'y a plus de ministre de la santé ? Il ne vient plus nous voir ?

**M. le président.** Il est au Sénat.

**M. Adrien Taquet,** *secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé.* Il existe en effet, dans

notre démocratie, une seconde chambre : le Sénat, où se trouve actuellement le ministre de la santé. Il y en a même trois, avec le Conseil économique, social et environnemental.

**M. Christian Jacob, M. Marc Le Fur, Mme Constance Le Grip et M. Stéphane Viry** . Non, il n'y a pas de troisième chambre !

**M. Adrien Taquet, secrétaire d'État** . S'il vous plaît, les sujets que nous abordons sont assez sérieux pour ne pas nous perdre dans des polémiques inutiles.

Monsieur le député, pour répondre très précisément à votre question, je rappelle que, ces deux derniers mois, nous avons distribué près de 300 millions de masques aux professionnels de santé. Quarante-cinq millions de masques leur sont distribués chaque semaine, qui seront portés à 100 millions demain. Vous comprendrez qu'en phase de sortie de confinement, la stratégie de répartition des masques sanitaires a vocation à évoluer et je vais donner quelques précisions s'agissant des professions que vous avez évoquées.

Dès le 11 mai, quatorze masques par semaine seront délivrés sur ordonnance aux malades du Covid-19, ainsi qu'aux personnes qui auront été en contact avec eux, sur indication de l'assurance maladie. Dix masques par semaine pourront être attribués aux personnes à haut risque médical, notamment par l'intermédiaire des officines. Il n'y a pas de raison d'opposer la grande distribution aux officines ni l'État aux collectivités locales ou aux entreprises.

**M. Roland Lescure**. Absolument !

**M. Adrien Taquet, secrétaire d'État** . Comme l'a bien dit le Premier ministre, pour assurer à l'ensemble de nos concitoyens la possibilité de posséder des masques au 11 mai, nous devons tous être unis.

Pour ce qui est des professionnels de santé, nous allons, pour les soignants libéraux – médecins, dentistes, infirmiers... – relever le nombre hebdomadaire à vingt-quatre masques chirurgicaux, ou parfois FFP2. Pour les autres professions – pharmaciens, kinésithérapeutes, sages-femmes... – ce seront dix-huit masques par semaine. Pour les salariés de l'aide à domicile, quinze masques par semaine et douze pour les autres professions de santé – opticiens ou psychologues par exemple. Enfin, les établissements médico-sociaux verront leur stock augmenter de près de 50 %.

Vous voyez donc, monsieur le député, que l'ensemble des professionnels de santé seront dotés au 11 mai. *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et MODEM.)*

**M. le président**. Ainsi que vous le savez, monsieur le secrétaire d'État, les parlementaires estiment que le Conseil économique, social et environnemental, vénérable et très respectable institution, est un conseil, comme son nom l'indique, et non pas une chambre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR.)*

**Mme Constance Le Grip**. Tout à fait !

**M. Christian Jacob**. Merci !

**M. Sébastien Jumel**. Merci de cette précision !

**M. le président**. Mais évitons les querelles à dormir debout au sujet des chambres, ce sera mieux !

## Données clés

**Auteur** : [M. Stéphane Viry](#)

**Circonscription** : Vosges (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 2940

**Rubrique** : Santé

**Ministère interrogé** : Solidarités et santé (M. le secrétaire d'État auprès de la ministre)

**Ministère attributaire** : Solidarités et santé (M. le secrétaire d'État auprès de la ministre)

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le** : [6 mai 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [6 mai 2020](#)